

GARANTIES

NIVEAU DE REMBOURSEMENTS

HOSPITALISATION

Médicale & Chirurgicale

90% des Frais Réels jusqu'à 4500 € et 100% des Frais Réels au-delà de 4500 € jusqu'à 180 jours d'hospitalisation et 80% des Frais Réels par la suite (*Chambre Particulière exclue*)

SOINS MÉDICAUX COURANTS

(Consultations, Visites, Analyses de Laboratoire, Massages, Radiologie, Petite Chirurgie, Pharmacie, etc.).

90% des Frais Réels

SOINS DENTAIRES

Prothèses Dentaires
(Orthodontie exclue)

90% des Frais Réels

50% de Remboursements des Frais Réels
Couverture Maximum : 1800 € par an & par personne
450 € par dent

OPTIQUE

Monture, verres et lentilles

90% des Frais Réels dans la limite de 450 € par an & par personne (*lunettes soleil sont exclues*)

MATERNITE

90% des Frais Réels jusqu'à 4500 €
(*Chambre Particulière exclue*)

FRAIS D'OBSÈQUES

En cas de décès accidentel de l'assuré avant l'âge de 65 ans, une indemnité sera versée dans la limite de 8000 €

Les Prestations sont limitées à 150 000 € par an et par personne

ZONE CONCERNEE : Pays de résidence et le pays d'expatriation en Europe (sauf la Suisse) : En dehors de la zone citée, seuls sont pris en charge les frais de soins de santé consécutifs à un accident ou une maladie inopinée et présentant un caractère d'urgence.